

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Berne, le 27 novembre 2009

**Interprofession du lait****Un grand pas en avant: le secteur laitier vote ses règles de principe concernant les quantités, les prix et la transparence du marché***Direktion*

Weststrasse 10  
Postfach  
CH-3000 Bern 6

Telefon 031 359 51 11  
Telefax 031 359 58 51  
smp@swissmilk.ch  
www.swissmilk.ch

***L'assemblée des délégués de l'Interprofession du lait (IP Lait) a adopté les instruments du nouveau régime laitier, créant ainsi les conditions qui permettront aux acteurs d'exploiter pleinement les possibilités d'écoulement du marché et qui assureront un fonctionnement ordonné du marché même en cas d'excédent de lait. La FPSL se dit satisfaite de l'acquis : « L'immense effort consenti pour une participation équitable des producteurs aux décisions sur le marché du lait a quand même fini par porter ses fruits », a conclu Peter Gfeller, président de la FPSL.***

Les producteurs de lait, l'industrie, les fromagers et le commerce de détail soutiennent les règles de principe du nouveau régime laitier. Lors de l'assemblée des délégués du vendredi 27 novembre 2009, les représentants des organisations membres de l'Interprofession du lait (IP Lait) ont voté les mesures qui doivent, au moyen d'instruments axés sur le marché, maintenir l'ordre sur le marché du lait, au niveau des quantités comme au niveau du prix. « Les instruments convenus offrent à tous les acteurs du marché un minimum de fiabilité et de prévisibilité », a déclaré Peter Gfeller, président de la FPSL. « Après avoir bataillé dur, je suis soulagé nous ayons fini par nous mettre d'accord sur une nouvelle forme de collaboration sur le marché du lait. Grâce aux règles du jeu qui ont été définies, le marché et les prix du lait ne seront plus régis par les décisions arbitraires de quelques acteurs. Au contraire, tous les protagonistes vont dorénavant pouvoir et devoir s'orienter aux possibilités d'écoulement réelles offertes par le marché.

**Réduction des quantités selon le principe du responsable-payeur**

Pour les producteurs de lait, il est essentiel que le nouveau régime laitier puisse corriger en partie la défaillance structurelle du marché et que la pression sur le prix du lait puisse ainsi être diminuée. « L'immense effort consenti pour une participation équitable des producteurs aux décisions sur le marché du lait a quand même fini par porter ses fruits », conclut Peter Gfeller. Autre succès pour la FPSL : l'adoption de la réglementation préconisant qu'en cas de suroffre, les réductions de la quantité se feront selon le principe du responsable-payeur, c'est-à-dire que 80 pour cent de la réduction du volume portera sur les quantités supplémentaires 2008/2009 et 20 pour cent de la réduction du volume consistera en une réduction linéaire des autres quantités.

### **Éléments clés du nouveau régime laitier**

L'assemblée des délégués de l'IP Lait a adopté tous les éléments du nouveau régime laitier mis au point et précisés par le comité au cours de ces derniers mois, en particulier:

- Le modèle de marché à trois niveaux pour le lait contractuel, le lait de bourse et le lait de dégagement;
- La transparence sur les données contractuelles et les flux de lait;
- La demande d'octroi de la force obligatoire au Conseil fédéral pour les éléments clés du modèle de marché.

Dans le but d'éliminer les excédents de production hérités, l'IP Lait veut également réunir des moyens pour dégager 3500 t de beurre et demander ici aussi la force obligatoire générale à la Confédération.

### **La FPSL demande de la transparence jusque dans le décompte laitier**

Les décisions de l'IP Lait s'appliquent de manière générale aux rapports de vente entre les utilisateurs et leurs fournisseurs, c'est-à-dire aux organisations de producteurs (OP), aux organisations de producteurs-utilisateur (OPU) ou encore à certains fournisseurs directs. C'est aux OP et aux OPU de décider de la façon dont elles appliquent les réglementations à leurs producteurs de lait. La FPSL espère et escompte toutefois que les mesures portant notamment sur la gestion des quantités et la formation du prix seront mises en évidence de manière transparente pour chaque producteur dans le décompte de la paie du lait.

### **On attend beaucoup du nouveau président**

Pour la FPSL, l'élection de Markus Zemp à la présidence de l'IP Lait devrait être un gage de stabilité pour le nouveau régime laitier, mais aussi l'assurance d'une mise en œuvre rapide et honnête des nouvelles réglementations.

### **Renseignements:**

**Peter Gfeller**  
Président de la FPSL

suissegfeller@bluewin.ch  
079 335 09 73

**Albert Rösti**  
Directeur de la FPSL

albert.roesti@swissmilk.ch  
031 359 52 11                      079 255 88 56

